

vivantes. Raison de plus, aussi, pour préparer des déclarations d'intention sur les conséquences écologiques avant d'entreprendre de nouveaux aménagements intensifiés, et non après que le mal est fait.

Je ne suis pas de ceux qui pensent, Monsieur le Président, que l'expansion économique et la protection de l'environnement sont incompatibles. C'est même l'inverse. Je pense qu'une saine planification économique entraîne une gouverne de premier ordre en matière d'environnement. Tout comme un bon ingénieur comprend les forces de la nature, un bon économiste doit tenir compte des processus naturels, car ce dernier prévoit à long terme.

Il faut de nouveaux emplois...de nouveaux emplois stimulants, dans tous les domaines, Mais souvent, le problème tient davantage au genre plutôt qu'au nombre de ces emplois qui, au même titre que l'industrie à laquelle ils se rattachent, doivent aller dans le sens de la nature et non à l'encontre de son intérêt. Nous devons ajouter à la variété de la vie. Et les emplois, pour leur part, doivent augmenter l'intérêt de vivre et ce, pour chacun et partout.

LE DANGER DES SUBSTANCES ARTIFICIELLES

Nous devons, bien sûr, être prudents. Nous ne devons pas produire des substances artificielles pour les semer à tout vent. Fabriquées pour répondre à un seul objectif, elles peuvent avoir de malheureux effets secondaires qui reviennent nous obséder après un certain temps. De là, l'importance accordée à la biodégradation; de là, la nécessité de remplacer des substances insidieuses, comme le DDT, par des produits chimiques qui ne présentent aucun danger pour les créatures vivantes.

Ces remarques sont le fruit de l'expérience que nous avons acquise au Canada. Les substances artificielles comme les diphénols polychlorés ont exercé un effet dévastateur sur nos remontes de saumons et notre avifaune. C'est pourquoi nous en avons interdit l'usage. Ces produits ont été remplacés par d'autres substances, plus efficaces du point de vue global de la gestion des ressources.

Nous avons appris, à nos dépens, que la pulvérisation d'insecticides, qui permet de protéger certaines forêts, peut également détruire nos pêches. Nous avons appris que de nouveaux traitements industriels à base de mercure, s'ils amenaient une baisse du coût de certains produits chimiques, n'en constituaient pas moins un danger pour l'homme lui-même. On n'a pas non plus précisé l'ampleur de ces conséquences. Souvent, elles touchent d'autres territoires, vont d'une province à l'autre et dépassent même les frontières du pays.

Nous avons réagi rapidement pour isoler ces substances, pour en faire cesser la production (ou les recycler) et pour les garder toutes, à l'intérieur des usines.

Un corollaire intéressant apparaît alors. En protégeant notre propre environnement, nous protégeons souvent celui du voisin. Par l'application d'une politique écologique, nous contribuons à ac-

croître la qualité de la vie dans des pays éloignés que nous ne verrons jamais. Comme la propreté, le bon voisinage commence chez soi. Que la chose se répète ici et là, et l'humanité toute entière ne pourra qu'en bénéficier.

NOUVEAU COMMANDEMENT À OBSERVER

La déclaration sur l'environnement que nous allons étudier sous peu, renferme, Monsieur le Président, certains principes fondamentaux que le Canada considère comme un code souhaitable du comportement au stade international. On y exprime, par exemple, le principe selon lequel chaque nation doit assumer la responsabilité des conséquences que pourraient avoir pour les autres pays, les mesures que cette nation prend en matière d'environnement. On a trop souvent eu l'occasion par le passé de déplorer que les efforts de la majorité soient gâchés du fait de l'imprévoyance, et je dirais même du manque d'intuition, de quelques-uns.

"Tu ne pollueras point l'environnement de ton voisin, ni l'océan, ni l'atmosphère". Ce commandement me semble évident. J'espère qu'il fera bientôt partie d'une éthique mésologique globale.

De même, je crois fermement aux objectifs et aux normes concernant le milieu naturel, objectifs et normes qui sont des niveaux de réalisation fondés essentiellement sur des critères biologiques, ces derniers étant également valables cependant sur le plan économique.

Ces objectifs et ces normes comportent une simple expérimentation qui concerne la vie elle-même. Les êtres vivants n'ont pas seulement à survivre, mais aussi à se développer. Leur nombre et leurs espèces devraient même se multiplier au fil des années.

N'oublions pas non plus que la vie, sous ses formes les plus complexes, est notre première ligne de défense. Menacer une seule espèce se trouvant au sommet de la chaîne alimentaire revient à menacer l'existence des hommes, des femmes et des enfants, où qu'ils soient. Supprimons une espèce, comme par exemple la baleine ou l'aigle à tête blanche, et l'humanité elle-même pourrait sous peu être en danger.

Ces normes élémentaires, ces faits biologiques, ces critères naturels ne devraient pas être limités à un seul pays, quel qu'il soit. Une fois bien définis, ils sont valables partout. Ils reposent sur une vérité universelle et devraient, par conséquent, être appliqués de par le monde.

Les lois de la nature sont difficiles à définir. C'est pourquoi nous devons intensifier nos recherches, notamment dans le domaine de la biologie. Mais nous ne devons pas manquer d'élucider un problème important faute de renseignements. L'établissement de normes à l'échelle du globe est d'une nécessité incontestable, non seulement parce que le prix qu'il faut payer pour notre propreté peut ne pas en être un, mais parce que l'extermination de tout être vivant ne peut qu'entraîner la destruction de l'ensemble de la société.